



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FLÉE**

Séance du jeudi 13 octobre 2022

Nombre de membres :	
En exercice	14
Présents	10
Votants	12
Pouvoirs	2

Date de convocation : 5 octobre 2022

Le treize octobre deux mil vingt-deux, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique GAULTIER, Maire.

Etaient présents : Benoît COUTANT ; Monique GAULTIER ; Dominique MANCEAU ; Loïc GUILLOT ; Florence DEBRUYNE ; Alain RESPLANDY-BERNARD ; Sébastien BOUZINARD ; Françoise WEINEL ; installation de Laurent MALEVAL 20h25 ; installation de Laëtitia MOREAU 20h35.

Absents excusés : Virginie MOREAU ; Mathieu GAULTIER ; Éric DEBEFFE ; Aurélien HERISSON.

Pouvoirs : Éric DEBEFFE (Pouvoir à Sébastien BOUZINARD) ; Virginie MOREAU (Pouvoir à Monique GAULTIER).

Modalités de vote : Scrutin ordinaire

Mme Dominique MANCEAU, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit la fonction de secrétaire de séance.

Délibération n°20221013_D0004

Objet : AUTORISATION DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L421.1 et suivants et R 421.1 et suivants,

Vu le projet de réhabilitation du Relais de la Forêt en Habitat Inclusif.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de déposer une demande de permis de construire pour réaliser les travaux de réhabilitation du Relais de la Forêt située au 1 rue des meuniers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

D'autoriser Madame le Maire à déposer et à signer la demande de permis de construire au nom et pour le compte de la commune ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de cette autorisation de travaux. Sous réserve de validation par les membres du conseil municipal après diffusion des plans modifiés qu'ils auront reçus au préalable par courrier électronique.

CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	12
--------	---	------------	---	------	----

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour Extrait Certifié Conforme

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le **14/10/2022**

Publication par voie électronique le **14/10/2022**

Le Maire,



Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'DM', written over a faint circular stamp.

Dominique MANCEAU